



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0345**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour la mise en place de son programme d'actions 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0345**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Nouvel institut franco-chinois pour la mise en place de son programme d'actions 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association Nouvel institut franco-chinois à laquelle la Métropole de Lyon est adhérente est une association de type loi 1901 qui a été créée en 2015 avec le soutien d'entreprises privées en qualité de mécènes fondateurs, d'universités lyonnaises et chinoises et de personnalités qualifiées. Elle compte actuellement 16 membres.

Cette association a pour objet de fédérer l'ensemble des acteurs travaillant avec la Chine sur le territoire de la Métropole et, à ce titre, est un acteur structurant pour l'internationalité de cette dernière.

Ce projet d'intérêt général est né de la volonté de valoriser l'histoire ancienne entre notre territoire et la Chine à travers la revalorisation d'un lieu emblématique, qui fut le siège de la 1^{ère} université chinoise hors de Chine.

Les fondateurs de l'association souhaitent que ce lieu qui incarne les valeurs d'accueil et d'ouverture à l'autre, devienne le centre d'une dynamique nouvelle résolument tournée vers le développement et la diversification des relations entre le territoire métropolitain et la Chine dans toutes ses dimensions et, notamment, au travers :

- de la valorisation et du développement des échanges et partenariats entre universités, établissements de recherche et d'enseignement et laboratoires ainsi qu'au travers du développement des relations entre enseignants, chercheurs et étudiants,

- du développement des échanges culturels, en mettant à la fois en valeur l'histoire des relations que Lyon et la Chine ont su tisser au fil du temps et en promouvant l'ensemble des composantes de la culture chinoise contemporaine dans toutes ses dimensions artistiques et sociétales.

II - Objectifs

Plus de 3 000 étudiants chinois sont présents chaque année sur le territoire de la Métropole et on compte plus de 40 accords universitaires conclus entre les établissements supérieurs lyonnais et leurs partenaires en Chine.

Le tissu associatif et de nombreux acteurs du territoire dans toute leur diversité contribuent aux dynamiques de coopérations entre la Métropole de Lyon et la Chine.

L'institut franco-chinois de Lyon fut la 1^{ère} université chinoise créée hors de Chine et sa fondation à Lyon, en 1921, a été l'un des plus beaux symboles de la relation entre Lyon et la Chine.

Le Nouvel institut franco-chinois est un outil innovant pour le développement des liens entre la Métropole et la Chine. Il a vocation à valoriser les relations sino-lyonnaises à travers les relations économiques, universitaires et associatives, grâce au soutien des collectivités locales, d'entreprises mécènes, des universités lyonnaises et chinoises et des associations.

Le Nouvel institut franco-chinois donne aussi une place à l'ensemble des associations chinoises et franco-chinoises.

Enfin, le Nouvel institut franco-chinois a vocation à devenir un acteur majeur de l'internationalité de notre territoire en organisant des événements grand public qui contribuent à l'ouverture du territoire métropolitain sur le monde, favorisent le dialogue interculturel et renforcent la connaissance de la culture et de la civilisation chinoise par les habitants de la Métropole.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4183 du 29 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la réalisation de son programme d'actions 2020.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et 2 périodes de confinement qui ont eu, pour conséquence, une baisse d'activité du Nouvel institut franco-chinois par rapport au programme initialement prévu. Les principales réalisations de ce programme d'actions sont les suivantes :

Comme lieu culturel, le Nouvel institut franco-chinois a été directement concerné par le confinement avec la fermeture de son espace muséal et de son espace dédié aux expositions temporaires, dans un 1^{er} temps jusqu'au 18 juin et de nouveau à compter du 30 octobre 2020.

Par ailleurs, la tenue du Festival "Les Baguettes magiques", initialement prévu à l'automne, a été reportée à 2021.

Au-delà de son activité annuelle qui consiste à animer ses différentes commissions et accueillir les visiteurs au sein de son musée (1 800 visiteurs accueillis en 2020), le programme d'actions du Nouvel institut franco-chinois de Lyon, en 2020, s'est décliné sous la forme suivante :

- organisation d'une exposition de l'artiste Yimeng Wu intitulée "Les caractères vivants" du 10 décembre 2019 au 7 mars 2020,
- organisation d'ateliers pour enfants en lien avec les expositions temporaires qui ont réuni 70 participants,
- organisation d'une exposition de Jennifer Douzenel intitulée "ici" du 18 juin au 18 septembre,
- participation aux Journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre,
- organisation d'une visite dédiée aux étudiants de la résidence universitaire Allix le 20 septembre,
- lancement d'un nouveau site internet en février 2020.

IV - Programme d'actions et plan de financement 2021

Au-delà de son activité annuelle pour l'année 2021, le programme d'actions du Nouvel institut franco-chinois de Lyon se décline sous la forme suivante :

- organisation d'événements célébrant le centenaire de la création de l'institut franco-chinois,
- réouverture du musée en mars 2021 qui sera l'occasion de présenter la nouvelle scénographie de l'exposition permanente sur l'histoire de l'institut franco-chinois et des relations entre Lyon et la Chine,
- programmation culturelle en lien avec l'année franco-chinoise du tourisme culturel porté par les Ministères français des affaires étrangères et de la culture. Cette programmation sera proposée en lien avec la Ville de Lyon,

- organisation d'une rétrospective exceptionnelle du travail de l'artiste Pan Yuliang, pensionnaire de l'Institut Franco-Chinois de 1921 à 1923,

- organisation de conférences hors les murs à l'occasion du centenaire de la création de l'Institut Franco-Chinois (invitation d'experts français et chinois),

- organisation en juin 2021 de la 5^{ème} édition du festival gastronomique "Les Baguettes magiques",

- organisation de septembre à décembre 2021 d'une exposition collective "10 artistes dans 10 lieux partenaires du Nouvel institut franco-chinois. Il s'agit d'un parcours artistique dédié à l'art contemporain avec la soie comme fil conducteur,

- organisation d'un cycle de conférences dans le cadre du programme porté par l'Institut Français de Chine "Cent ans d'échanges universitaires".

Budget prévisionnel pour l'année 2021 :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	22 000	subventions d'exploitation dont :	90 000
		- Ville de Lyon	20 000
		- Métropole de Lyon	30 000
		- Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 000
services extérieurs	233 000	autres produits (cotisations et mécénats)	461 700
autres services extérieurs	68 700		
charge de personnel	228 000		
Total	551 700	Total	551 700

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la mise en place de son programme d'actions 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Nouvel institut franco-chinois, pour la mise en place de son programme d'actions 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Nouvel institut franco-chinois définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 30 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.